

LOI?



Dans ces familles, la parentalité est toujours pensée. Les adultes ont souvent réfléchi à l'explication à donner à l'enfant sur ses origines.

Les familles homoparentales peuvent présenter des configurations multiples. Pas toujours simple pour les enfants de trouver leurs marques.

Grandir dans une famille homoparentale

PAR ISABELLE GRAVILLON

PREMIER SCÉNARIO: un couple ayant des enfants se sépare, et l'un des parents refait sa vie avec une personne du même sexe. « Dans cette situation, l'enfant n'a aucun doute sur sa filiation, il sait bien qui sont son père et sa mère biologiques », explique Nicole Prieur, psychothérapeute familiale (*). En revanche, il peut avoir

un sentiment d'incompréhension, même de tromperie vis-à-vis du parent qui révèle brusquement une autre sexualité. « L'enfant va connaître des interrogations identitaires profondes vis-à-vis du parent qui change d'orientation sexuelle. Qui est-il réellement? Où est la vérité: dans le parent d'hier ou dans celui d'aujourd'hui? À quelle part de lui vais-je m'identifier? Ce questionnement peut être très perturbant »,

poursuit-elle. L'enfant se posera également des questions sur le fondement du couple parental. Mais comment mon autre parent n'a-t-il rien vu ou rien voulu voir? La vie de couple reposerait-elle sur un mensonge?

Deuxième scénario: l'enfant naît d'une insémination artificielle ou est adopté au sein d'un couple lesbien ou gay. « À un moment ou un autre, il se posera très probablement des questions sur ses origines – qui sont mes parents biologiques? – au même titre que tout autre enfant né d'un don de gamète ou adopté. Mais pour lui, cette

Point de vue

Derrière l'adoption, le risque de la procréation médicalement assistée

Et si l'on était sur le point d'ouvrir la boîte de Pandore ou, plutôt, celle de la Procréation médicalement assistée (PMA), actuellement réservée aux couples souffrant d'infertilité, en élargissant l'accès à l'adoption aux homosexuels? Et ce, alors même que le projet actuel ne modifierait pas le champ d'application de la PMA... C'est le risque que pointe Françoise Dekeuwer-Défossez. Si la loi est votée, l'épouse d'une femme ayant accouché d'un enfant né d'une insémination artificielle avec donneur en Belgique ou aux Pays-Bas pourra l'adopter. « Inéluctablement, cela conduira le législateur français à permettre aux femmes célibataires l'insémination artificielle, au motif qu'on ne peut pas hypocritement permettre l'adoption d'enfants dont on n'a pas autorisé la naissance »,

explique cette juriste. De fait, dans la plupart des pays où l'on a ouvert l'adoption aux homosexuels, le recours à l'insémination pour les femmes célibataires a été autorisé ensuite (voir carte p. 25). La possibilité d'adoption risque également de favoriser le recours, par des couples de gays, à la Gestation pour autrui (GPA), proscrite en France, avec des mères porteuses étrangères. « Face à cet interdit, les gays crieront à la discrimination, si les lesbiennes peuvent avoir des enfants et eux pas », estime Françoise Dekeuwer-Défossez. Le débat est donc loin d'être clos. D'ailleurs, les députés socialistes ont déjà fait part de leur intention de déposer, lors de l'examen du projet de loi, un amendement ouvrant les PMA aux couples de femmes homosexuelles. ● T.D.

interrogation sera plus complexe, du fait qu'un seul sexe sera représenté à la maison. Plus ou moins consciemment, une question le taraudera: quelle est la part de l'autre sexe dans mon existence? » note Nicole Prieur. « Même si je constate que dans les familles homoparentales, la parentalité est véritablement pensée et anticipée. Les adultes ont réfléchi à la question et à l'explication à donner à l'enfant sur ses origines. Ils ont déterminé les fonctions que va occuper chacun et sont attentifs à mettre en lien l'enfant avec des personnes de l'autre sexe. Ils sont soucieux d'offrir un cadre épanouissant et structurant à leur enfant pour grandir », ajoute la psychothérapeute.

Troisième scénario: la configuration « croisée ». Deux lesbiennes et deux gays ont un enfant à quatre. « Dans ce cas, la filiation est claire. L'enfant sait en général très bien laquelle de ses deux mamans l'a porté, lequel de ses

deux papas a donné la petite graine. Et puis il ne court pas le risque d'être privé de l'un des deux sexes, comme cela peut parfois être le cas dans un couple gay ou lesbien un peu trop fermé. Ici, il a la chance de pouvoir bénéficier de quatre modèles d'identification, d'être porté par les désirs de quatre parents en général très investis », remarque Nicole Prieur. Un atout qui peut parfois lui compliquer la tâche à l'adolescence. « Il aura alors un lourd travail de séparation à mener pour se défaire de toutes ces loyautés », conclut-elle. Deux fois plus de travail en perspective mais aussi sans doute, plus d'alliances et de points d'appui possibles pendant cette étape complexe de la vie... Reste que le plus difficile à assumer pour tous ces enfants sera sans doute le regard extérieur, parfois loin d'être bienveillant. ●

(*). Auteur de Raconte-moi d'où je viens, Éd. Bayard, 2007.